

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES  
SEANCE DU 8 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : **1<sup>er</sup> juin 2022**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **10 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt et deux le **8 JUIN à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, ROULLEAU Marc, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

**Absents excusés** : OUVRARD Tiffany, BODIN Serge, ZERBIB Délia, MAZELLE Philippe, VASLIN Aurélie

**Pouvoirs** :

**A été élue Secrétaire** : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

**2022/33**

**NUMEROTATION DES LIEUX-DITS - DENOMINATION D'UNE RUE DE LA ZONE ARTISANALE- CHANGEMENT DE NOM DE LA RUE DE POIZAY A SAINT SULPICE**

Madame le Maire rappelle que la majeure partie du territoire possède des noms de rues y compris les hameaux les plus importants. Cependant avec l'arrivée prochaine de la fibre optique, les communes ont obligation de répertorier chaque habitation, avec au minimum le nom du lieu-dit et des numéros si le lieu-dit dessert plus d'une maison, et ce conformément à l'article L2121-30 du CGCT modifié par la loi 3DS.

Afin de normer tout cela, Madame le Maire, donne connaissance au conseil du travail réalisé par l'adjoint en charge de la voirie qui a relevé toutes les carences. A cette occasion, il serait judicieux de nommer la rue qui dessert la zone artisanale, et de changer le nom de la rue Poizay à Saint-Sulpice qui porte confusion avec la rue de Poizay du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de numéroter tous les lieux-dits qui possède plus d'une maison
- Dit que la rue de la zone artisanale sera nommée « rue de la Pointe »
- Dit que les 2 habitants de la rue de Poizay à Saint-Sulpice seront consultés pour le choix du nouveau nom. Il leur sera proposé « Rue Des Champs » ou « Rue des Dhumeray ». La décision sera actée lors d'un prochain conseil.
- Charge l'adjoint de la voirie de la mise en œuvre de ces opérations
- Précise que l'information de ces décisions sera communiquée, aux administrations et administrés concernés, conformément à l'article L321-4 du code des relations entre le public et l'administration

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 10 juin 2022  
Béatrice FONTAINE  
Maire